

COMPTE RENDU DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 FEVRIER 2008
A 18H A SAINTE COLOMBE SUR L'HERS

PRESENTS :

Mmes WYRWICH – CABANIE – LEMINEZ – RIGAUD – FONTANEAU – Mrs CLERGUE – SALVAT – LAFFONT – BAUZOU – LUGA – COURDIL – BERENGUER – CHAUVETON – COEFFARD – BACAVE – GUILHAMAT – BOUDLET – BENET – NOY

Monsieur le Président donne lecture du compte rendu du conseil communautaire précédent. Monsieur le Président donne ensuite l'ordre du jour et désigne un secrétaire de séance : Mr BOUDLET

1) **CHOIX DES ENTREPRISES POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES INTERCOMMUNALE**

Monsieur le Président rappelle que suite à la dernière assemblée générale l'appel d'offres concernant les travaux d'aménagement de la zone d'activités économiques intercommunale a été lancé et qu'au total 12 offres ont été reçues. Le Président rappelle que le marché est constitué de 4 lots :

- Lot 1 : terrassement
- Lot 2 : réseaux humides (eau – assainissement)
- Lot 3 : réseaux secs (télécom-éclairage)
- Lot 4 : espaces verts – clôtures

L'estimation totale du marché était de 181 780 €.

Lot 1 : Terrassement

L'estimation pour ce lot était de 91 775 €.

C'est l'entreprise SANCHEZ qui a été retenue avec 89 342,90 €.

Lot 2 : Réseaux humides

L'estimation pour ce lot était de 53 170 €.

C'est l'entreprise SANCHEZ qui a été retenue avec 52 454 €.

Lot 3 : Réseaux secs

L'estimation pour ce lot était de 28 720 €.

C'est l'entreprise ROBERT qui a été retenue avec 24 750 €.

Lot 4 : Espaces verts - clôtures

L'estimation pour ce lot était de 8 015 € pour l'offre de base, ce lot comportant aussi des options.

C'est l'entreprise CLARAC qui a été retenue avec 6 155 € pour l'offre de base et 13 870 € pour les options.

Monsieur le Président indique qu'en choisissant ces 3 entreprises, le total est de 172 701,90 € pour l'offre de base et 186 571,90 € avec les options sur le lot 4 ce qui signifie sur l'offre de base une infériorité à l'estimation et donc que le marché est fructueux. Le Président rappelle que les options pour le lot 4 sont encore à affiner au niveau du chiffrage notamment pour les clôtures.

Monsieur le Président demande donc de bien vouloir délibérer sur le choix des entreprises retenues soit : pour le lot 1 et le lot 2 : l'entreprise SANCHEZ ; pour le lot 3 : l'entreprise ROBERT et pour le lot 4 : l'entreprise CLARAC.

Vote pour à l'unanimité

2) VOIE FORESTIERE : COL DE LA FLOTTE

Monsieur le Président rappelle qu'en 2007, le conseil communautaire a autorisé la Communauté de communes à se porter maître d'ouvrage pour le projet de desserte du col de la flotte et il a validé le choix du maître d'œuvre désigné suite à une mise en concurrence.

Les quatre communes concernées par le projet ayant donné leur autorisation pour la réalisation des travaux, le Président demande donc l'autorisation de faire les demandes de subventions auprès de la DDAF et de la région.

Vote pour à l'unanimité

3) CHARTRE FORESTIERE : ACTIONS 2008

Monsieur le Président informe que la charte forestière de territoire a prévu un programme d'action général sur trois ans. Suite au bilan des premières actions menées en 2007, le programme d'action 2008 a été précisé et complété. Pour 2008, les actions proposées concernent :

- Une étude sur les débouchés des petits bois feuillus
- Le soutien des projets de desserte et projets de regroupement foncier
- Le développement des filières bois énergie et bois construction
- La valorisation des différentes fonctions de la forêt dans le milieu agricole
- La création d'un sentier sur les métiers du bois
- Des animations sur le thème de la forêt destinées au grand public et aux scolaires.

Ce programme d'action ayant été évalué à 62000 €, le Président demande l'autorisation de faire les demandes de subventions auprès des partenaires financiers : l'Europe, l'Etat, la région et le département.

Vote pour à l'unanimité

4) NOMINATION STAGIAIRE

Monsieur le Président rappelle que Patrice GABAUDE est employé à la Communauté de Communes du Chalabrais en tant que conducteur du camion de la collecte sélective depuis le 1^{er} septembre 2005 par le biais d'un contrat à durée déterminée. Afin de pérenniser cet emploi, le Président précise qu'il est nécessaire de le nommer stagiaire de la fonction publique territoriale à compter du 1^{er} mars 2008.

Le Président demande donc de bien vouloir délibérer pour cette nomination.

Vote pour à l'unanimité

5) PROJET D'AMENAGEMENT A PUIVERT : DEUX LOGEMENTS ET UN ESPACE BOUTIQUE AU MUSEE

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Chalabrais a fait l'acquisition d'une maison à PUIVERT jouxtant le musée. Après étude faite par l'architecte retenue (Manuella CROSSMAN), deux logements de 80m² chacun seront réalisés dans cette maison à l'étage et au rez-de-chaussée sera aménagé l'espace boutique-accueil du musée afin de pouvoir notamment accueillir le public à mobilité réduite.

6) REMPLACEMENT DE PATRICIA REYNAUD

Monsieur le Président signale que Patricia REYNAUD, l'agent de développement local, a demandé sa mutation au Conseil Général de l'Ariège à partir du 1^{er} mars 2008. Le Président précise qu'après une série d'entretien effectuée le 16 janvier dernier, le bureau a retenue la candidature de Stéphanie VALETTE, qui commencera le 18 février 2008, afin de passer 15 jours en binôme avec Patricia.

7) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président indique que des dégradations (TAGS et bris de clôtures) ont eu lieu au stade d'athlétisme à Chalabre et une plainte à été déposée pour la 2^{ème} fois à la Gendarmerie. Le Président précise que les employés intercommunaux ont effectué les réparations.

Avant de conclure, Monsieur le Président remercie l'Assemblée pour son soutien et sa mobilisation pendant ses 7 années passées ensemble. Il remercie également l'ensemble du personnel de la Communauté de Communes pour son travail.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h et invite à prendre le verre de l'amitié.